

ARRETE du MAIRE

ADMGEN/2026/105

Course "Aquathlon Le Relecq Kerhuon 2026", le dimanche 20 septembre 2026, secteur le Passage / pont de l'Iroise.

Le Maire de la commune de PLOUGASTEL-DAOULAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-2 à L.2213-5.

Vu le Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie-Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel.

CONSIDERANT QUE La mairie de Le Relecq Kerhuon va organiser un Aquathlon 2026.

Le dimanche 20 septembre 2026,

CONSIDERANT QUE cette manifestation va entraîner des perturbations de circulation et de stationnement,

SUR PROPOSITION du Chef de service de la Police Municipale.

ARRETE

Article 1 : Pour des motifs de sécurité la Mairie de la ville de Le Relecq Kerhuon est responsable de l'organisation du début à la fin de la manifestation.

La manifestation aura lieu le dimanche 20 septembre 2026 de 8h00 jusqu'à fin de manifestation sur le secteur du passage : (chemin du bord de mer, Kap huella, route du Rocher de la croix, Kap Huella, route de kéralliou, chemin du vieux pont, pont Albert louppe).

Article 2 : Les coureurs devront respecter le Code de la Route.

Sous réserve d'avoir l'autorisation de la DDTM afin de traverser le Pont Albert Louppe.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours, de police ou de lutte contre l'incendie.

Article 6 : Monsieur le Maire de la ville de Plougastel Daoulas, Monsieur chef de service de la Police Municipale de Plougastel Daoulas, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 18 septembre 2026

Publié le 18 septembre 2026

Notifié le 18 septembre 2026

Fait à PLOUGASTEL-DAOULAS,

Le 17 septembre 2026

Dominique CAP

Maire